

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2018-07-20

COMITE SYNDICAL DU 4 JUILLET 2018

Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'ESAt du Puch pour la mise en place expérimentale d'une activité de gestion de compost

L'an deux mil dix-huit, le quatre juillet à 18 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 29 juin 2018

Membres en exercice : 118 Membres présents : 20

Pouvoirs : 0

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 28 juin 2018, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le mercredi 4 juillet à 18h00 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Présents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : DUCASSE Jacky, DESPUJOL Michel, CHAMPAGNE Marie-Claude, ARTERO Hervé / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : DUBOUDIN Dominique / **Communauté de communes du Sauveterrois** : DADEL Jean-Denis, BERNARD Guillaume, CHARENTON Michel / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : MARTY Sylvain, LAGORCE Josette, SOURISSE Maryvonne, LAPERROUSAZ Patrick, GALLOT Christian / **Communauté de communes de Castillon Pujols** : ZAMPARO Isabelle, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick / **Communauté de communes du Pays Foyen** : DARRIEUTORT Serge, CONORD Diana, REGNER Jean, LACHAIZE Yolande,

Absents :

Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BARBE Isabelle, BEYRIE Yves, REMAUT Alain, ARMELLIN Robert, BOUILLAC Gilles, NICOLLE Daniel, COVOLAN Mario, LABARBE Marie, LALAGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, JAUTARD Gilles, DE RONNE Orande, LABADIE Christophe, TRENTIN Jean-Claude, GAY Gérard, MALIRAT Jean-Pierre, ROBERTS Amanda, BOURGOGNE Véronique, DEHEAULME Isabelle, VILETTE Roger, MALLANDIT SALLAUD Christian, CARNELOS Christophe, CASTAGNET Bernard / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais** : FENELON Daniel, BIGOT Patrick, GUIMBERTEAU Yannick, LAURET Bernard, DUVAL Pierre / **Communauté de communes du Sauveterrois** : BENEY Régis, FOUILHAC Christiane, PRA Jean-Marc, HATRON Valérie, YON François, GASNAULT Jean-Pierre, GOMEZ Natacha, BOTTEGA Joseph, SALAGNAC Pascal, PEYRE Francis, BLANCHEREAU Claude, DUBOS Jean-Claude, LEBRUN Gérard, LABORDE Thierry, MIGNAUD François, MARNIESE Denis, LANGEL Christophe, RAYNE Yves, MACIAS Chantal, ACENA Xavier, VIAUD Jean-Marie, DUPRAT Jean-Luc, BOUDIGUE René, REBILLOU Bernard, BONNAMY Nicole, AUBERT Daniel, BOUSCARY Emile, SAUTS Laurent / **Communauté de communes de Montaigne Montravel** : TONNEAUT Philippe, LEGOUTIERES Alain, LACOSTE Robert / **Communauté de communes de Castillon Pujols** : TRAVANUT Jean-Paul, BOURDIER Christian, DUBORIE Guy, PAULETTO Patrice, DUVERGE Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, DELGUEL Jean-Claude, DUDON Bernard, REBILLOUT Christian, LASSUS Philippe, NEUVILLE Alain, THIBEAU Daniel, DUCOUSSO Jean-Claude, DUVIGNEAU LOBRE Didier, GEROMIN Michel, ZECCHINI Alphonse, LEPETIT Nathalie, POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, DUMARTIN William, MATHIEU Jean-Jacques, CESAR Gérard / **Communauté de commune du Pays Foyen** : BELLECULEE David, BOURDIL Jean-Michel, CAMBECEDES Jacques, DESROZIER Jacques, LETELLIER Maurice BOULEAU jacques, BASSET Jean-Michel, REBEYROLLE Jean-Jacques, COQUET Didier, POUPIN Annie, LA SALMONIE Jacques, SERVANT Jacques, HOSPITAL Patrick, NAUDON Jean-Pierre, VACHER Jean-Claude, VALADE Jean-Luc, LAVOIR Denis

Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'ESAt du Puch pour la mise en place expérimentale d'une activité de gestion de compost

Le Comité Syndical du Castellonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 166,

Considérant que dans le cadre de ses statuts, le Syndicat est en capacité de mener des études en lien avec ses compétences que sont la collecte, le tri et le traitement des déchets.

Considérant que l'ESAT, en tant qu'Etablissement et Services d'Aide par le Travail, propose quant à lui aux personnes qu'il accueille un travail adapté aux handicaps, dans des domaines variés : espaces verts, ménages, blanchisseries ou conditionnement pour la distribution.

Considérant qu'à la demande de l'ESAT, un projet de convention à titre précaire visant à la mise en place expérimentale d'une activité de gestion de compost sur le site de l'ESAT a été élaboré.

Considérant que le projet de convention décrit les modalités de sa mise en œuvre afin de dégager la répartition des obligations de chacune des parties.

Le Conseil Syndical, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- AUTORISE Monsieur Le Président à signer la convention dont le projet est ci-annexé.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception
Sous-Préfecture le :
Par publication ou notification le :

Le Président,
Sylvain MARTY


